

Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : JM One-Step Foamable Adhesive – Part 1

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville Adresse : P.O. Box 5108

Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

d'urgence

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue

Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

d'urgence

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Sensibilisation des voies

respiratoires

Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique

Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Toxicité systémique sur un

organe cible précis exposition répétée

(Inhalation)

Catégorie 1 (Appareil respiratoire)

Éléments étiquette SGH



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Appareil

respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée en cas d'inhalation.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Adhésifs

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	>= 30 - < 60
diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène	9016-87-9	>= 30 - < 60
diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	>= 1 - < 10

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

plusieurs heures plus tard.

Déplacer immédiatement à l'air frais. Obtenir immédiatement En cas d'inhalation

une assistance médicale.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire,

pratiquer la espiration artificielle.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant

les vêtements et chaussures contaminées.

Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un En cas d'ingestion

centre anti-poison.

Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un

médecin ou à un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

US/3F 3/13



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves en cas d'expositions répétées ou

prolongées par inhalation.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 Protection pour les secouristes

pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dioxyde de carbone (CO2) Moyen d'extinction approprié :

Poudre chimique d'extinction

Mousse

Moyens d'extinction

inadéquats

Eau

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion

dangereux

Le produit réagit avec l'eau et génère de la chaleur.

oxydes de carbone oxydes d'azote

isocyanates

cyanure d'hydrogène

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Autres informations

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la

protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un

récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

> US/3F 4/13



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

manipulation sans danger suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les veux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait

l'application.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne

devraient pas être employées dans aucun des procédés dans

lequel ce mélange est utilisé.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage

sures

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et

bien ventilé.

Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la

chaleur ni au soleil.

Matières à éviter : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de

l'entreposage.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des matériaux fortement acides ou alcalins, ainsi que des amines, des alcools et de

l'eau.

Conserver à l'écart des métaux. Conserver à l'écart des solvants.

Température d'entreposage

recommandée

Durée de l'entreposage D'autres informations sur la stabilité du stockage 7 - 35 °C

12 Months
Ne pas congeler.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
diisocyanate de 4,4'- methylenediphényle	101-68-8	TWA	0.005 ppm	ACGIH
		TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m3	NIOSH REL
		С	0.02 ppm 0.2 mg/m3	NIOSH REL
		С	0.02 ppm 0.2 mg/m3	OSHA

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsqu'on utilise et conserve le produit tel que recommandé,

aucun équipement de protection spéciale n'est requis. Utiliser de l'équipement de protection des voies respiratoires lorsque de l'utilisation de ce produit à des températures

élevées (voir la section 8).

Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

Protection des mains

Matériau : Gants de protection

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières du lieu de travail (contraintes

mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection: chemise à manches

longues et pantalon.

D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces

cutanées.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures d'hygiène : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Des indications de manipulation écrites doivent être

disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide Couleur : havane

Odeur : douce, aromatique Seuil de l'odeur : Donnée non disponible pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : non établi(e)
Point d'ébullition initial et : non établi(e)

intervalle d'ébullition

Point d'éclair : 176 °C



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: 6.7 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 0.9 %(V)

Pression de vapeur : < 0.0000001 hPa
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.12 (20 °C)

Densité : 1.12 g/cm³ (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : non miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponibleDonnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Température d'auto- : 400 °C

inflammation

Décomposition thermique

Viscosité

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 5,000 mPa.s

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans

le récipient, une augmentation de pression due au bioxyde de

carbone.

Stabilité chimique : Stable dans des con

Possibilité de réactions

dangereuses

Stable dans des conditions normales. Le mélange réagit lentement au contact de l'eau et il se

dégage du dioxyde de carbone.

La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des contenants.

Conditions à éviter : Ne pas exposer à des températures supérieures à: 177 °C

Exposition à l'humidité.

Si contenues dans exposée à une forte chaleur (> 350 °F), il peut être mis sous pression et la possibilité de rupture. Le diisocyanate de méthylène réagit lentement avec l'eau pour former du gaz carbonique. Ce gaz peut causer récipient

fermé pour élargir et éventuellement la rupture.

Produits incompatibles : Eau

Bases fortes Acides Alcools Métaux Amines



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

Produits de décomposition

dangereux

oxydes de carbone oxydes d'azote

Isocyanates

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 1.0 - 5.0 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.24 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9,400 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9,400 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

diisocyanate de méthylènediphényle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Nocif par inhalation.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat, mâle): > 9,400 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Composants:

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:

Espèce: Lapin

Méthode: Test de Draize

Résultat: Irritant léger pour la peau



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

Espèce: Humain Résultat: irritant

Corrosion et/ou irritation de la peau

diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau

diisocyanate de méthylènediphényle:

Évaluation: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

Méthode: Test de Draize

Espèce: Humain Résultat: irritant

Lésion/irritation grave des yeux

diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Lésion/irritation grave des yeux

diisocyanate de méthylènediphényle:

Résultat: Irritation des yeux Évaluation: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Composants:

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Souris

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Directives du test 429 de l'OECD

Résultat: positif

Voies d'exposition: Inhalation

Espèce: Cobaye

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Résultat: positif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène:



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Souris

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Directives du test 429 de l'OECD

Résultat: positif

Voies d'exposition: Inhalation

Espèce: Cobaye

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Résultat: positif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

diisocyanate de méthylènediphényle:

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme

cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHAAucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme

national de toxicologie - Etats-Unis).

STOT - exposition unique

Composants:

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:

Voies d'exposition: Inhalation Organes cibles: Voies respiratoires

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition unique

diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène:

Voies d'exposition: Inhalation Organes cibles: Voies respiratoires

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition unique

diisocyanate de méthylènediphényle:

Voies d'exposition: inhalation (poussière/brume/émanations)

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Composants:



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Appareil respiratoire

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

STOT - exposition répétée

diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Appareil respiratoire

Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

STOT - exposition répétée

diisocyanate de méthylènediphényle:

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Autres informations

Produit:

Remarques: Contient des isocyanates. Peut déclencher une réaction allergique.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:

Coefficient de partage (n- : log Pow: 4.51 (20 °C)

octanol/eau) pH: 7

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel d'appauvrissement :

de la couche d'ozone

Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602

des substances de la catégorie I

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la

qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en

conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux

et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante

Liste de Produits Chimiques

Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation

importante.

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40

CFR 707, sous-partie D)

Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du	RQ du produit calculé
		constituant (lbs)	(lbs)
diisocyanate de 4,4'- methylenediphényle	101-68-8	5000	*

^{*:} La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)

Corrosion cutanée ou irritation



Version 2.0 Date de révision 12/07/2021 Date d'impression 12/07/2021

Dommages occulaires graves ou irritation occulaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition

unique ou répétée)

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section

302 EHS TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être

déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

diisocyanate de 4,4'- 101-68-8 30 - 60 %

methylenediphényle

diisocyanate de 9016-87-9 30 - 60 %

polyméthylènepolyphénylè

ne

Loi sur la qualité de l'air

Le(s) produist(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme poluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

diisocyanate de 4,4'- 101-68-8 30 - 60 %

methylenediphényle

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

diisocyanate de 4,4'- 101-68-8 30 - 60 %

methylenediphényle

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement en vertu de la loi californienne "Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)".

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : En conformité avec les inventaires

DSL : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Date de révision : 12/07/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.